Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260908-DELIB2026092-DE

BOURG-DES-COMPTES

MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 septembre 2026

Date de convocation : 3 septembre 2026

Membres en exercice : 23

Présent(s) en début de séance : 21

Arrivé (s) en cours de séance : 1

Pouvoir(s) : 1

Absent(s) ou excusé(s) : 1

Délib.2026.092

Délibération comportant 2 page(s), 1 annexe(s)

Le huit septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de BOURG-DES-COMPTES, convoqué conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEPRÊTRE, Maire.

Présents : Christian LEPRÊTRE, Yannick LEGOURD (parti en cours de séance et ne participe plus au vote à compter de la délibération n° 2026.091), Valérie DUVAL, Yves THILLOU, Stéphane ROBERT, Charles JOUIN, Sylvie FONTAINE, Laurent MIGOT, Franck SEROUX, Nelly COTTAIS, Agnès GOUBET, Lirzina ILDEBERT, Eric DUVEAU, Gaëlle LE LAN, Alexis ADRIEN, David BOIVINEAU, Klervi PAULET, Laurent MAJCHRZAK, Laëtitia MERRIEN, Dorine ALIFAT ENGRAND, Lucas DUBREIL.

Arrivée en cours de séance : Delphine NORMAND (Pouvoir à Christian LEPRÊTRE. Participe au vote à compter de la délibération n° Délib.2026.085).

Absente excusée : Marie-Agnès GENDRON

Secrétaire de séance : Lucas DUBREIL

Convention avec Convention pour le financement d'une opération de création de 31 logements sociaux entre la commune, NEOTOA et VHBC

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de son programme local de l'habitat, Vallons de Haute Bretagne Communauté (VHBC) a mis en place une enveloppe destinée à la promotion de logements locatifs sociaux sur son territoire. Vallons de Haute Bretagne Communauté souhaite répondre aux besoins spécifiques en logements, notamment en développant une offre de logements locatifs à faible loyer sur le territoire.

NEOTOA a sollicité Vallons de Haute Bretagne Communauté pour participer financièrement à une opération de construction de 31 logements locatifs sociaux (27 logements collectifs et 4 logements individuels) sur le secteur des Saints Thomas.

Pour ce projet, le montant de la participation de Vallons de Haute Bretagne Communauté est de 52 400 €, détaillé comme suit :

Typologie logement	Nombre logements	Aide/logement (€)	Total (€)
PLUS	22	1 400	30 800
PLAI	9	2 400	21 600
TOTAL		-	52 400

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260908-DELIB2026092-DE

Les conditions de versement sont les suivantes :

- 1er versement en début d'opération correspondant à 20% de la subvention. Il sera subordonné à la présentation du permis de construire définitif de l'opération.

- 2ème versement à la fin des travaux correspondant à 80% de la subvention.
  Le dernier versement sera subordonné à la présentation de la déclaration de l'achèvement et de la conformité des travaux par opération et du bilan financier définitif de l'opération.
  Si, au vu du bilan de l'opération, il apparaît que le coût des travaux est moins élevé qu'à l'établissement de cette convention, VHBC ajustera son aide au prorata du coût total.

Entendu cet exposé,
Considérant l'avis favorable de la commission Finances, réunie le 1er septembre 2026,
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention tripartite pour le financement d'une opération de création de 31 logements sociaux, entre la commune, NEOTOA et VHBC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter cette proposition (votants 21 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 21).

Extrait délivré conforme, le 18 septembre 2026

Le Président de séance, Christian LEPRÊTRE	Le secrétaire de séance, Lucas DUBREIL

02 99 05 62 62
mairie@bourgdescomptes.com
3 rue de la mairie, 35890 Bourg-des-Comptes
www.bourgdescomptes.fr